

Délibération n°D20230090

Rapporteur : Marie-Claude ANDRIEUX

Service : Espaces Paysagers

Secrétaire de séance : Stéphane FRADIN

L'AN DEUX MILLE VINGT TROIS, le VINGT SIX SEPTEMBRE, à 16 heures 30 minutes, les membres du conseil municipal de la Ville de BERGERAC se sont réunis au nombre de 27, 28, 27, 26, 25, 24 à l'hôtel de Ville, en vertu de l'article L 2121.10 du Code Général des Collectivités Territoriales et de la convocation en date du 20/09/2023

ÉTAIENT PRÉSENTS : Mesdames et Messieurs Jonathan PRIOLEAUD, Laurence ROUAN, Charles MARBOT, Josie BAYLE, Eric PROLA (1), Marie-Lise POTRON (2), Gérald TRAPY, Marie-Claude ANDRIEUX, Christophe DAVID-BORDIER, Joaquina WEINBERG, Alain BANQUET, Christian BORDENAVE, Jean-Pierre CAZES, Fatiha BANCAL (3), Marc LETURGIE, Florence MALGAT, Marie-Hélène SCOTTI (4), Stéphane FRADIN, Michaël DESTOMBES, Farida MOUHOUBI (5), Joëlle ISUS, Jean-Claude REY, Marion CHAMBERON, Fabien RUET, Hélène LEHMANN, Jacqueline SIMONNET, Christine FRANCOIS, Lionel FREL.

ABSENTS EXCUSES :

Joël KERDRAON	a donné délégation à	Jonathan PRIOLEAUD
Corinne GONDONNEAU	a donné délégation à	Gérald TRAPY
Eric PROLA	a donné délégation à	Christophe DAVID-BORDIER
Marie-Lise POTRON	a donné délégation à	Marie-Hélène SCOTTI
Fatiha BANCAL	a donné délégation à	Michaël DESTOMBES

ABSENTS : Adib BENFEDDOUL, Paul FAUVEL, Julie TEJERIZO, Stéphanie PONCET, Stéphane LE BERRE.

(1) Départ au dossier n°19 « Classe de découverte – participation communale »

(2) Arrivée au dossier n°2 « Rapport sur la délégation de service public du crématorium – OGF – Année 2022 »

(3) Départ au dossier n°15 « Attribution de bourse d'excellence sportive – Année 2022 »

(4) Départ au dossier n°30 « Motion pour l'adoption d'un plan de lutte contre la canicule et les autres dérèglements climatiques par la ville de Bergerac »

(5) Départ au dossier n°30 « Motion pour l'adoption d'un plan de lutte contre la canicule et les autres dérèglements climatiques par la ville de Bergerac »

RAPPORT ANNUEL SUR LA DÉLÉGATION DE SERVICE PUBLIC DU CAMPING MUNICIPAL " LA PELOUSE " - ANNÉE 2022

VU l'article L. 1411-3 du Code général des collectivités territoriales ;

VU la Commission Consultative des Services Publics Locaux (CCSPL) qui s'est déroulée le 16 juin 2023 ;

CONSIDÉRANT qu'il convient de présenter à l'assemblée délibérante le rapport d'activité du délégataire du service public du camping municipal « La Pelouse » pour l'année antérieure ;

CONSIDÉRANT que le rapport 2022 du délégataire a été présenté à la CCSPL du 16 juin 2023 ;

CONSIDÉRANT que l'on peut en retenir que l'ouverture au public s'est tenue du 1er avril au 31 octobre 2022, période pendant laquelle les entrées ont augmenté de près de 15% (8 537 contre 7 434 en 2021) ;

CONSIDÉRANT par ailleurs que la durée du séjour moyen est en baisse et passe à 1.55 jour (contre 1.79 en 2021) ce qui n'impacte toutefois pas le nombre de nuitées qui reste stable (13 267 contre 13 286 en 2021) ;

CONSIDÉRANT ainsi que malgré l'augmentation de la fréquentation, le chiffre d'affaires reste quasi stable à hauteur de 119 344 € HT pour 2022 ;

CONSIDÉRANT pour terminer que ce rapport complet sera mis à la disposition du public et transmis à l'ensemble des élus.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide :

- **DE PRENDRE ACTE** de la présentation du rapport annuel 2022 du camping municipal « La Pelouse assuré par la SAS FRERY ».

FAIT ET DÉLIBÉRÉ EN SÉANCE LES JOUR, MOIS ET AN SUSDITS, A BERGERAC CE 26/09/2023.

Certifié exécutoire compte tenu du dépôt en Préfecture le - 2 OCT. 2023
et de l'affichage en date du - 2 OCT. 2023 d'une durée de deux mois conformément aux indications portées ci-dessus.

Le Secrétaire,



Stéphane FRADIN



Le Maire,

Jonathan PRIOLEAUD

